



Solidaires, unitaires, démocratiques

Renault Guyancourt-Aubevoye
1 Avenue du Golf 78288 Guyancourt Cedex
API - CTA G24 0 40
Tél 02 32 77 63 09 Fax : 02 32 77 61 45
Portable 06 82 45 48 18
sud.aubevoye@renault.com
Aubevoye le 19 Mai 2003 numéro 85

UNE TRAHISON DE PLUS !

Il n'aura fallu que quelques heures de discussions pour amender une vie de travail !
La CFDT, la CFE/CGC et le MEDEF ont signé un accord de principe sur la réforme des retraites concoctée par les patrons et le gouvernement Raffarin.
La CFDT nationale, par la main de son porte parole Chérèque, signe des accords, comme chez RENAULT (35 heures, congés, retraites...) qui sont des retours en arrière par rapport à nos acquis.

Raffarin & Fillon voulaient la CFDT et la CFE/CGC
dans leurs poches, ils les ont eus !

Pour SUD G10 SOLIDAIRES

Le problème des retraites n'est pas pour autant réglé.

D'ores et déjà nous ne baisserons pas la garde et nous vous appelons à manifester massivement.

**Manifestation nationale sur les retraites.
Le dimanche 25 Mai à PARIS**

La section Syndicale SUD de Guyancourt/Aubevoye organise le déplacement sur Paris (par car et gratuit) pour les salariés d'Aubevoye et leurs proches.

Pour s'inscrire, contactez les représentants du personnel « SUD Aubevoye », avant le Jeudi 22 Mai à 12 H. Pour ce déplacement un minimum de 20 personnes est requis.

Pour nos retraites

La journée de grèves et de manifestations du 13 mai marque le refus massif par les salariés du privé et du public du projet de loi gouvernemental sur les retraites. Malgré ce désaveu, le gouvernement n'envisage pas de revenir sur les fondements de son projet. Seuls des aménagements à la marge sont envisagés. Le gouvernement refuse de discuter sur les solutions alternatives existantes, comme l'augmentation des cotisations patronales par exemple.

Face à cette intransigeance, la grève reconductible doit aujourd'hui se développer pour forcer le gouvernement à négocier réellement. L'Union syndicale G10 Solidaires se félicite de la poursuite du mouvement dans de nombreux secteurs. Le mouvement doit maintenant s'amplifier. L'Union syndicale G10 Solidaires appelle les salariés du public et du privé à se réunir en assemblée générale pour décider de la suite du mouvement. Des réunions communes à tous les secteurs en lutte doivent avoir lieu dans les villes afin de structurer les mobilisations en cours.

Reculs sociaux annoncés !

Les projets du gouvernement en matière de retraite sont maintenant clairs.

C'est d'abord le refus de revenir sur les mesures Balladur de 1993 qui vont aboutir à l'horizon 2040 à une baisse de 20% du niveau des pensions pour les salariés du secteur privé.

C'est ensuite l'application de mesures similaires aux agents du secteur public. Pour le gouvernement, l'équité entre privé et public, c'est la généralisation de l'injustice !

Conformément au vœux du patronat, une fois tout le monde à 40 annuités, le gouvernement augmenterait ensuite la durée de cotisation de tous les salariés, privé et public.

Un demi siècle de développement du système par répartition avait abouti à une parité de niveau de vie entre actifs et retraités. C'est cela que le gouvernement et le patronat veulent remettre aujourd'hui en cause. Les salariés n'auraient le choix qu'entre travailler de plus en plus longtemps (le Medef parle de travailler jusqu'à 70 ans d'ici quelques années), ou de partir en retraite avec une pension de plus en plus réduite.

Financer les retraites : c'est possible !

Une véritable réforme des retraites doit viser à assurer pour l'avenir la parité de niveau de vie entre actifs et retraités. Pour cela, il faut d'abord revenir sur les mesures Balladur de 1993 et trouver les financements nécessaires pour assurer la pérennité du système par répartition.

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a indiqué qu'il faudrait pour cela au maximum 15 points de cotisation lisés sur 40 ans. Cela signifie une augmentation moyenne

annuelle de 0,37 point des cotisations patronales. Ce rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée (la richesse créée dans les entreprises) est tout à fait envisageable et parfaitement supportable par les entreprises.

La part des salaires (salaires directs et cotisations sociales) dans la valeur ajoutée a baissé de 10 points en quelques années. Dans le même temps, les profits des entreprises ont augmenté dans la même proportion. Un rééquilibrage au bénéfice des salaires est donc tout à fait possible, cela pouvant se faire par une augmentation modeste (0,37% par an) du taux de cotisation patronale.

Cela est d'autant plus justifié que, ces 20 dernières années, le taux des cotisations patronales n'a augmenté que de 1,8% alors que celui des salariés a augmenté de 8,2 %.

Remarquons qu'un tel rééquilibrage de la part des salaires par rapport aux profits a des effets neutres sur la "compétitivité" des entreprises : il suffit de baisser, un peu, les dividendes versés aux actionnaires, dividendes qui ont explosé ces dernières décennies.

37,5 annuités de cotisations pour le privé comme pour le public.

Droit à une retraite à taux plein à 60 ans.

Amélioration du niveau des retraites.

Maintien des régimes spéciaux.